

PARCOURS GÉRANCE LOCATIVE

L'IMPAYÉ DE LOYER : DU TRAITEMENT AMIABLE À L'EXPULSION

DURÉE
1H15

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale

OBJECTIFS

- Savoir réagir au plus vite en cas d'impayé et rendre compte de la situation à son client
- Maximiser les chances de recouvrer la dette et d'obtenir le départ du locataire
- Maîtriser l'ensemble des modifications apportées par les lois ALUR, MACRON et ELAN

LE PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse aux gestionnaires immobiliers, administrateur de biens, titulaire de la carte « G », juristes immobiliers, avocats...

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Caroline SEBAG, avocat intervenant en droit immobilier

- 5 MN** INTRODUCTION
BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- 15 MN** PARTIE 1
MAÎTRISER LA PHASE AMIABLE
 - La relance du locataire
 - La mise en place du plan d'apurement
- 15 MN** PARTIE 2
LA CLAUSE RESOLUTOIRE
 - Définitions préalables
 - Mécanisme
- 30 MN** PARTIE 3
LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DE L'IMPAYÉ
 - Où ? Quand ? Combien ?
 - La procédure d'expulsion
 - La procédure d'abandon
 - L'exécution de la décision de justice
- 5 MN** SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION
- 5 MN** TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT